



# Limiter l'accès au CRFPA aux titulaires d'un M2 : encore une injustice !

**Actualité législative** publié le **17/11/2018**, vu **34880 fois**, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

**Le 16 novembre 2018 le CNB a adopté une résolution qui vise à exiger pour tenter l'examen du CRFPA l'obtention d'un M2. Cette mesure est injuste !**

Décidément le message à la nouvelle génération est claire : on ne veut pas de vous comme avocats.

Après la réforme incomplète de l'examen national, voici la restriction de l'accès au CRFPA aux seuls titulaires d'un master 2 votée par le CNB le 16 novembre 2018.

Cette réforme est injuste. En effet, les étudiants savent à quel point l'entrée dans un M2 est désormais sélective. Certains désireux de connaître une expérience pratique et même parfois par nécessité - car financer des études de droit à un coût - privilégie une expérience pratique.

Désormais, ce sera fini et l'admission en M2 sera une forme de pré-admissibilité pour l'examen, ce qui va restreindre le nombre de candidats donc d'admis. J'ai plusieurs questions : les conditions d'admissibilité en M2 sont-elles vraiment les mêmes partout ? Sont-elles au moins harmonisées ? N'y a-t-il pas parfois des copinages et du clientélisme ici ou là ? Le CRFPA permettait de "remettre les compteurs à zéro" et de traiter de la même façon ceux dont le cursus est chaotique.

Plus encore, un bon nombre de Master 2, notamment les Master pro ont leurs résultats postérieurement aux écrits du CRFPA. Ces étudiants devront donc patienter un an et, s'ils ont leur CRFPA à la première tentative, ce qui n'est pas une chose aisée, ils auront à justifier d'une année blanche à suivre les cours à l'IEJ qui sont parfois disséminés ici ou là dans les emplois du temps universitaires.

Mais, il n'y a pas que du mauvais dans les résolutions du CNB. Celui-ci s'attaque (enfin !) aux thèses de complaisance et à cette passerelle automatique entre doctorat et CRFPA.

Puisque je formule une critique, je me permets aussi de formuler une proposition en espérant que ma voix porte. Il existe encore de grandes disparités entre les IEJ. Je le sais pour enseigner pour des étudiants de différents IEJ et débriefer avec eux leurs copies. Je propose que la commission instaurée glisse dans chaque IEJ, pour chaque matière la même copie réalisée en fonction du corrigé afin d'obtenir un 10. Elle ne pourra que faire le même constat que moi.

Le CNB devrait sérieusement songer à davantage sonder les étudiants et notamment ceux de Province trop peu écoutés pour ces réformes...